

Commune de MONTHAULT
Arrondissement FOUGERES- VITRE
Département Ille et Vilaine

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf le 15 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

Date de convocation : 9 janvier 2019

<i>Nombre de Conseillers :</i>	<i>En exercice :</i>	<i>11</i>
	<i>Présents :</i>	<i>10</i>
	<i>Votants :</i>	<i>10</i>

Présents : M BUFFET Roger, M CHARBONNEL Stéphane, Mme BARBELETTE Monique, M NIVLET Jean-François, M COUASNON Gérard, M GENEVEE Lionel, M CHESNEL Sébastien Mme SAUVE Ludivine, Mme FRETAY Christine, Mme THEBAULT Denise.

Absente : Mme JAMES Monique.

M CHESNEL Sébastien est nommé secrétaire de séance.

➤ **001/2019 - Validation des statuts de Fougères-Agglomération.**

Monsieur le Maire donne lecture

- du projet de statuts modifiés par Fougères-Agglomération
- de la délibération n° 2018.206, prise par Fougères Agglomération, le 28 novembre 2018 sur la modification de ses statuts sur les compétences concernant la lecture publique, l'habitat, la fourrière animale, la suppression des interventions en TAP et d'articles devenus obsolètes dans l'arrêté préfectoral n°2018-22998 du 30 mars 2018, avec effet au 1^{er} janvier 2019,.

Monsieur le Maire informe

- le conseil communautaire de Fougères-Agglomération sollicite l'avis des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 10 voix pour, émettent un avis favorable à cette modification de statuts.

➤ **002/2019 - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – mise en concurrence des entreprises d'assurances.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 10 voix pour,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

Vu le décret n° 85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le code des assurances

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

DECIDE

Article 1 : La mairie de MONTHAULT mandate le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

Article 2 : Les risques à couvrir concernent :

- les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL,

Article 3 : La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

➤ 003/2019 - Validation de la proposition d'honoraire pour la reprise du lotissement « le Clos Jouard »

Monsieur le Maire rappelle :

- Une convention a été signée avec Fougères Habitat pour la construction de trois logements sur la parcelle n°2 du lotissement « Le Clos Jouard »
- Les travaux de reprise de voirie, de réseaux ainsi que les aménagements extérieurs des espaces verts sont à la charge de la commune
- Le bureau d'études OUEST Am avait été retenu pour les travaux initiaux d'aménagement du lotissement. Une demande de devis a été sollicitée pour la reprise de ces travaux.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'honoraires du bureau d'étude OUEST Am' du Rheu d'un montant de 4 563,76 € HT soit 5 476,51 € TTC.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 10 voix pour,

- Valident le devis du bureau d'étude OUEST Am' de Le Rheu d'un montant de 4 563,76 € HT €
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant ces travaux.

➤ 004/2019 - Validation de la proposition d'ENEDIS, raccordement basse tension lot n°2 – lotissement « Le Clos Jouard »

Monsieur le Maire donne lecture

- de la proposition d'honoraires d'Enedis pour le raccordement basse tension du lot n°2 pour la construction de 3 logements de Fougères Habitat d'un montant de 2 835,02 € HT soit 3 402,02 € TTC.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 10 voix pour,

- Valident le devis d'ENEDIS d'un montant de 2 835,02 € HT soit 3 402,02 € TTC.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant ces travaux.

➤ **005/2019 - Validation de la proposition de VEOLIA, raccordement eau potable lot n°2 – lotissement « Le Clos Jouard »**

Monsieur le Maire donne lecture

- de la proposition d'honoraires de VEOLIA pour le raccordement en eau potable du lot n°2 pour la construction de 3 logements de Fougères Habitat d'un montant de 1 241,26 € HT soit 1 489,51 € TTC.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 10 voix pour,

- Valident le devis de VEOLIA d'un montant de 1 241,26 € HT soit 1 489,51 € TTC.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant ces travaux.

➤ **006/2019 - Validation de la proposition d' ORANGE Résoline, étude du raccordement téléphonique lot n°2 – lotissement « Le Clos Jouard »**

Monsieur le Maire donne lecture

- de la proposition d'honoraires d' ORANGE Résoline pour l'étude du raccordement téléphonique du lot n°2 pour la construction de 3 logements de Fougères Habitat d'un montant de 1 027,00 € HT soit 1 232,40 € TTC.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 10 voix pour,

- Valident le devis d' ORANGE Résoline d'un montant de 1 027,00 € HT soit 1 232,40 € TTC.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant ces travaux.

➤ **007/2019 - Avis sur l'extension de la ligne 18 Illenoo transport collectif**

Monsieur le Maire

- donne lecture du courrier du 13 novembre 2018 de Monsieur Louis Pautrel, Maire de la commune de Le Ferré concernant une demande d'extension de la ligne 18 Illenoo. sollicitant un départ de Poilley avec un arrêt à Le Ferré avant de rejoindre son trajet habituel.
- informe les membres du conseil municipal que la commune de Le Ferré sollicite l'avis du conseil municipal pour soutenir leur demande.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 10 voix pour, émettent un avis favorable à cette demande de la commune de Le Ferré.

➤ **Modification simplifiée du PLU**

Monsieur le Maire donne lecture des différents avis et recommandations des personnes publiques associées qui ont été ajoutés à la modification du PLU.

Un dossier de présentation de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions seront mis à la disposition du public, en mairie de Monthaut, du 4 février 2019 au 4 mars 2019 inclus, aux heures d'ouvertures de la mairie.

Toute personne intéressée pourra faire part de ses observations par écrit dans le registre

➤ Aménagement du parc de la mairie

Le parc derrière la mairie sera aménagé comme lieu de départ des randonnées mais également un lieu de rencontre intergénérationnel

Les aménagements à prévoir sont

- Construction d'un abri de départ de randonnée
- Aménagement d'un terrain de pétanque
- Achat de 2 tables PMR
- Achat quelques bancs
- Fourniture et mise en place de quelques jeux pour enfants dont une table avec jeux de société, deux jeux à ressorts et deux jeux de marelle.

Des dossiers de demande de subvention vont être présentés au titre du contrat de ruralité et du volet 4 du contrat de territoire.

Le Maire

Roger BUFFET

